

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS
N° 2024/0010**

Séance du 3 avril 2024

Date de la convocation

28 mars 2024

Nombre de délégués

En exercice : 10

Présents : 7

Procurations : 3

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois avril à dix-sept heures trente,

Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Président.

Présents :

Titulaires : Messieurs Jean-Marc DELIA, Frank CHIKLI, Philippe HEURA ;

Suppléants : Madame Marie POURREYRON, Messieurs Christian ORTEGA, Christophe FIORENTINO, Hassan EL JAZOULI ;

Représentés : Monsieur Pierre-Paul LEONELLI (pouvoir à Philippe HEURA), Monsieur Charles-Ange GINESY (pouvoir à Frank CHIKLI), Monsieur Jean-Pierre DERMIT (pouvoir à Jean-Marc DELIA) ;

Secrétaire de séance : Madame Marie POURREYRON

Objet : Approbation des tarifs de traitement des déchets 2024 du SMED

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors du Rapport d'Orientation Budgétaire les tarifs du SMED ont été présentés.

Les contributions et facturations des membres sont calculées au prorata des tonnages de déchets apportés au SMED en fonction des tarifs de traitement pour l'année .

Il vous est demandé d'approuver les tarifs de traitement des déchets 2024 du SMED applicables aux EPCI membres et aux déchets tiers.

Il vous est également proposé de voter les tarifs de déclassement et de dépassement du taux de refus du Centre de Tri.

Compétence 1 :

Type de déchets traités	Tarif en € / Tonne
OMR	235 €
Bio-déchets	150 €
Carton entrant au Centre de tri sans soutien	178 €
Carton entrant au Centre de tri avec soutien	- 20 €

Multimateriaux sans soutien	225 €
Emballages avec soutien	- 11 €
JRM issus du tri sans soutien	- 60 €
JRM entrants au Centre de Tri sans soutien	149 €
JRM entrants au Centre de Tri avec soutien	- 65 €
Bois	145 €
Bouteilles de Gaz & Extincteurs	1 300 €
DDM	1 250 €
Déchets verts	138 €
DEEE sans soutien	46 €
DEEE avec soutien	- 39 €
Gravats Propres	88 €
Gravats sales	185 €
Non Valorisable	326 €
Verre sans soutien	19 €
Verre avec soutien	- 5 €
Verre Plat	246 €

Compétence 2 :

Type de déchets traités	Tarif en € / Tonne
OMR	277 €
Emballages	284 €
Muti matériaux	259 €
Mise en balle carton	71 €
Mise en balle du JRM et films plastiques	82 €
Redevance d'utilisation du Quai de transit CITT de Cannes	17 €

Déclassement et dépassement du taux de refus du Centre de Tri – Compétences 1 et 2	Tarif en € / Tonne
Déclassement du Centre de tri	130 €
Dépassement du taux de refus du Centre de tri	130 €

Clients Tiers :

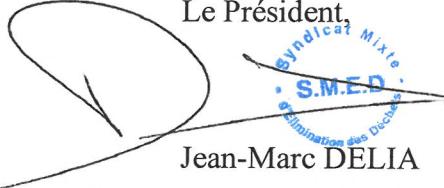
Type de déchets traités	Tarif en € / Tonne
OMR	280 €
Redevance d'utilisation du Quai de transit CITT de Cannes	21 €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
Avec 8 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Monsieur Pierre-Paul LEONELLI et Monsieur
Philippe HEURA) :*

- **APPROUVE** les tarifs H.T de traitement 2024 des déchets appliqués aux EPCI membres du SMED comme présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** les tarifs de déclassement et de dépassement du taux de refus du Centre de Tri ;
- **APPROUVE** les tarifs des déchets tiers ;
- **DIT** que ces tarifs seront applicables pour toute l'année 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Marc DELIA

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- De la transmission au contrôle de la légalité le : **04 AVR. 2024**
- De la publication le : **05 AVR. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SMED dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nice par voie postale ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

